



Le Québec des années 1970

Dossier 9 p 470 à 515

Mise en contexte

- Dans les années 1970, malgré **les crises économiques** et sociales que traverse le Québec, **Le gouvernement Bourassa** entreprend à son tour de grande réforme dans plusieurs domaines de la vie publique.
- Au cours de cette période, la société québécoise affirme de plus en plus **son identité nationale**
- Désormais, les habitants du Québec ne se définissent plus comme des Canadiens français, mais plutôt comme des **Québécois**.
- En 1976, pour la première fois de l'histoire du Québec, un gouvernement souverainiste est porté au pouvoir, lors de l'élection du parti québécois de **René Lévesque**.



La situation politique au début des années 1970

- Le 29 avril 1970, le parti libéral remporte les élections provinciales avec comme chef Robert Bourassa.
- Le gouvernement fait face à une série de crises sociales, linguistiques et économique qui créent d'importantes tensions dans la société québécoise.

Du côté d'Ottawa

- Pierre Elliott Trudeau est premier ministre du Canada.
- Il veut le rapatriement de la constitution pour avoir tous les droits de la modifier sans l'accord de Londres.
- Il veut renégocier le partage des compétences et une formule d'amendement.



La conférence de Victoria

- Le Canada ne peut pas modifier sa constitution sans l'accord du Parlement britannique.
- Lors de la conférence de Victoria (1971), l'accord est rejeté. Le Québec ne veut pas modifier son autonomie provinciale.
- Le Parti Québécois monte en popularité

Projet de la Baie-James

- Robert Bourrassa avait promis de faire de l'économie sa priorité. Il annonce la construction d'un gigantesque complexe hydro électrique dans le nord du Québec.
- Construction de plusieurs centrales et de barrage
- Plusieurs emplois 100 000
- Créer de l'électricité pour l'ensemble du Québec



Barrages



- Outardes 3 et 4 1969
- Manic 5 1970
- Manic 1 1966
- Manic 2 1965
- Manic 3 1975
- Outardes 2 1978
- LG2 1979
- LG3 et 4 en construction

Les revendications de Cris et des Inuits



- Les communautés crie et Inuites qui vivent en Jamésie revendiquent la reconnaissance de leur droit territoriaux.
- Elles poursuivent en justice le gouvernement du Québec pour l'exploitation de leur territoire.

Convention de la Baie-James et du Nord Québécois

- Le 11 novembre 1975, mise en place de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
- La Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975 (CBJNQ) constitue un règlement général québécois entre le gouvernement du Québec et les représentants des Cris et des Inuits du Nord-du-Québec sur les revendications territoriales de ces derniers. La Convention du Nord-Est québécois de 1978 a permis aux Naskapis, du village Kawawachikamach, de s'y joindre.
- Les deux conventions prévoient une large autonomie politique et administrative pour les communautés autochtones et leur accordent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur des territoires de 170 000 km², ainsi que des compensations financières à court et à moyen terme d'environ 234 millions de dollars. En contrepartie, le gouvernement du Québec obtient le droit de développer les ressources hydrauliques, minérales et forestières du Nord-du-Québec et de leurs droits ancestraux.

Le front syndicale de 1972



- Le gouvernement Bourrassa et trois grandes centrales syndicales la CSN le FTQ et la CEQ entreprennent des négociations pour renouveler les conventions collectives de plus de 200 000 employés des secteurs public et parapublic.
- Le gouvernement refus leurs demande et les trois centrales font front commun et déclenche une grève générale qui paralyse une grande partie du Québec.



Front commun

- Union de tous les syndicats de la fonction publique qui réclament un salaire minimum de 100\$ / semaine.
 - Le gouvernement de Robert Bourassa refuse ce qui amène tous les services publics en grève (hôpitaux, école, fonctionnaires, Hydro-Québec ...)
-

L'adoption d'une loi spéciale



Le gouvernement impose une loi spéciale, qui force les employés à rentrer au travail et suspend leur droit de grève et impose les conditions de travail).



Les chefs syndicaux demandent de défier la loi, ce qui leur vaut un an de prison.



La grève se règle le 30 mai 1972



Les syndicats gagnent l'indexation des salaires, le salaire minimum de 100\$/semaine et la sécurité d'emploi.



Le gouvernement adopte une loi pour les services essentiels (soin de santé, transport en commun, pompier police ...)

La crise pétrolière de 1973

- La prix du baril de pétrole augmente drastiquement de 400%.
- La croissance économique prend fin (les pays industrialisés entrent en récession)
- Le coût du transport augmente et le pouvoir d'achat des Canadiens diminuent.
- Instabilité économique et inflation





CHAPITRE 13

Loi modifiant le Régime des allocations familiales du Québec
(Enacted on 22 December 1977)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

1977, c. 66
[13-1]

1. L'article 95 du Régime des allocations familiales du Québec (RFA), chapitre 96, modifié par l'article 2 du chapitre 98 des lois de 1974, par l'article 2 du chapitre 14 des lois de 1976 et par l'article 2 du chapitre 48 des lois de 1977, est du nouveau modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant:

1977, c. 66
[13-1]

1. L'allocation mensuelle prévue à la Loi de 1973 sur les allocations familiales (Canada) est payable de la façon qui y est prévue à raison de \$15.00 pour le premier enfant, de \$15.00 pour le deuxième, de \$20.00 pour le troisième et de \$20.00 pour chaque enfant au-delà du troisième, selon l'âge de l'enfant, et de \$15.00 pour chaque enfant âgé d'un mois ou moins.

1977, c. 66
[13-1]

2. L'article 1 prend effet le 1^{er} janvier 1978.

1977, c. 66
[13-1]

3. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

La crise Linguistique

- Les immigrants choisissent l'anglais parce que plus d'opportunités selon eux.
- La loi 63 laissait le libre choix aux parents d'inscrire leurs enfants dans des écoles francophones ou anglophones.
- Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques du Québec influence la loi 22 qui fait du français la seule langue officielle au Québec.
- Le mouvement artistique met de l'avant la culture québécoise (Saint-Jean, l'Osstidshow(1968), Superfrancofête (1974) etc..)
- Les artistes font beaucoup parti du débat.

L'élection du Gouvernement Lévesque



- Après l'adoption de la loi 22 en 1974, le parti libéral de Bourassa perd de nombreux appuis au sein de l'électorat.
- Bourassa déclenche des élections anticipées pour favoriser son parti.



La victoire du parti québécois.

- Le soir du 15 novembre 1976, Le parti québécois est élu avec 71 députés sur 110. René Lévesque est premier ministre du Québec.
- C'est la première fois de l'histoire du Québec qu'un parti souverainiste accède au pouvoir.

Les principales réformes du gouvernement Lévesques

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA LOI 101

- **le français est la langue officielle du Québec.**
- Cette charte assure la protection et la promotion du français et garantit :
 - le droit à l'enseignement en anglais pour la minorité anglophone d'origine canadienne;
 - reconnaît aux anglophones le droit de recevoir des services de santé dans leur langue maternelle;
 - reconnaît également aux Amérindiens et aux Inuits le droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine.

- L'adoption de la loi 101 en août 1977 qui va remplacer la loi sur la langue officielle(la loi 22) du gouvernement Bourassa.
- Son but est d'assurer la prédominance de la langue française.

-
- La loi 101 est bien accueillie par les francophones mais provoque la colère des anglophones et des allophones.
 - Entre 1976 et 1981 près de 130 000 anglophones s'établissent dans d'autres régions du Canada. du Québec. La population anglo diminue dans les 5 années qui suivent l'élection du PQ.



D'autres réformes du gouvernement Lévesque

- * 1977 Loi sur la protection de la jeunesse
- * 1977 Application de la formule Rand
 - * Cotisation syndicale obligatoire
 - * Interdiction des briseurs de grève
- * 1978 Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)
- * 1978 Loi de l'assurance automobile
- * 1979 Loi sur la santé et la sécurité du travail
 - * Semaine de 44 H
 - * Salaire minimum
 - * Obligation de payer les heures supplémentaires
 - * Interdiction de congédier une femme pendant son congé de maternité.

Le gains des syndicats



Modifie le code du travail pour y inclure des mesures qui protègent les droits des employés syndiqués.



Formule Rand (obliger les employeurs à prélever des cotisations syndicales à même le chèque de paye).



Création de la loi sur la santé et la sécurité du travail qui vise à mieux protéger les travailleurs contre les accidents de travail.

Les gains des féministes

Pour protéger les travailleurs non syndiqués et les femmes sur le marché du travail.

La loi sur les normes du travail qui fixe les conditions minimales de travail.

Les femmes ont droit maintenant à des congés de maternité et il est interdit aux employeurs de congédier les femmes enceintes.

La loi sur la protection du territoire agricole(loi sur le zonage agricole)

Avec la révolution tranquille, des chantiers de constructions empiètent sur les meilleures terres agricoles du Québec.

Cette loi vise à identifier et à protéger les territoires agricoles qui vont désormais être utilisés seulement pour l'agriculture.

La société québécoise dans les années 1970

- La société québécoise se transforme rapidement, tant sur le plan social que démographique.
- Les tensions politiques et linguistiques provoquent le départ de milliers d'anglophones.
- L'origine des immigrants se diversifie.
- La population québécoises est de plus en plus moderne
- Les francophone se définissent comme des **Québécois**.



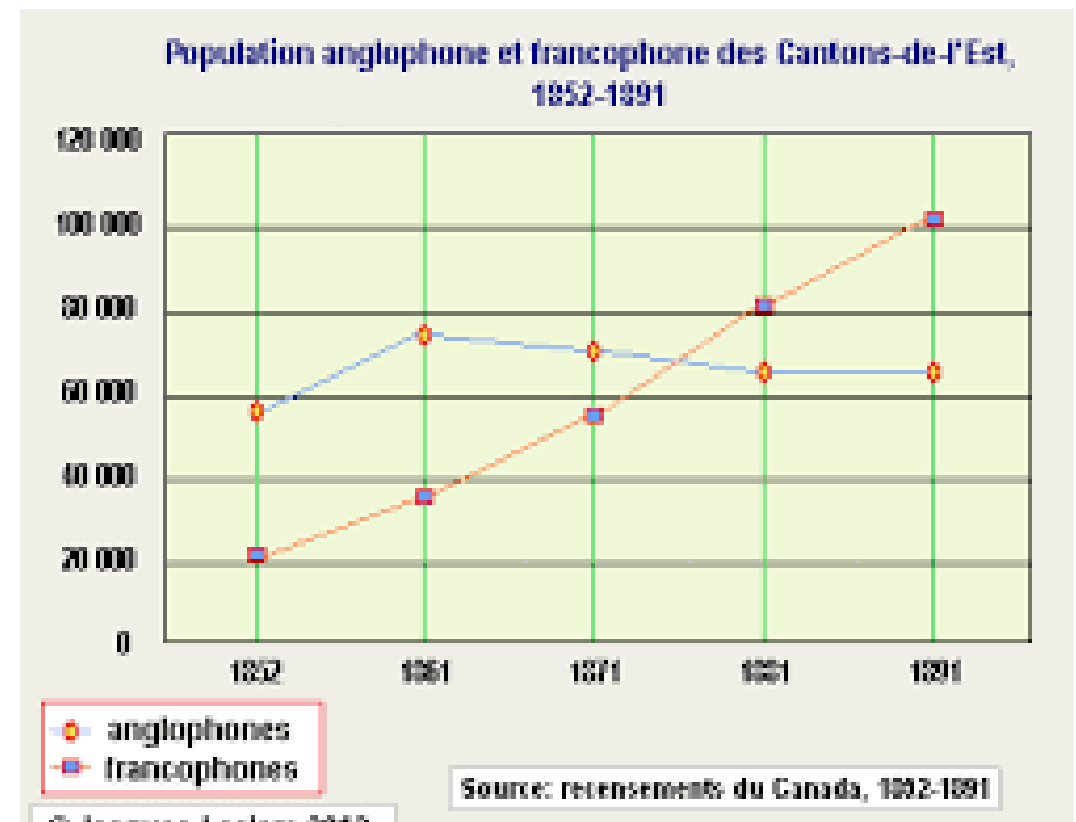
De nouveaux enjeux démographiques



- C'est la fin du Baby-boom(dénatalité: diminution du nombre de naissance).
- Pourquoi?
 - La légalisation de la pilule contraceptive
 - La moins grande influence de l'église
 - La montée du féminisme
 - L'augmentation du nombre de femme sur le marché du travail

Un bilan migratoire négatif

- Le Québec est composé de 6,5 millions d'habitants en majorité des francophones.
- Exode des Anglo-Québécois
- Son bilan migratoire est négatif car plus de 300 000 anglophones sont parti (à cause de la loi 101)



La croissance de la population autochtone

- Elle passe de 21 000 à près de 50 000 personnes
- Pourquoi?
 - Hausse du taux de natalité
 - Baisse du taux de mortalité infantile
 - Amélioration des services de santé
 - La sédentarisation des groupes nomades dans le nord du Québec



Les effets de l'urbanisation

- Le Québec fait face à une urbanisation accélérée qui a des impacts sur le territoire(perte de millier d'hectares de terres agricoles)



L'immigration



Entre 1960 et 1980 le Québec accueille en moyenne 25 000 immigrants chaque année.



En 1960, La majorité des immigrants sont d'origine européenne.



Dès 1970, le visage de l'immigration change, le nombre des immigrants d'Europe est en baisse et celui des Africains et d'Amérique latine et d'Asie est en hausse.



De plus en plus, le Canada accueille des réfugiés de guerre (Vietnam) et des réfugiés politique ou économique.



L'accès à école francophone uniquement pour les immigrants.

L'affirmation culturelle

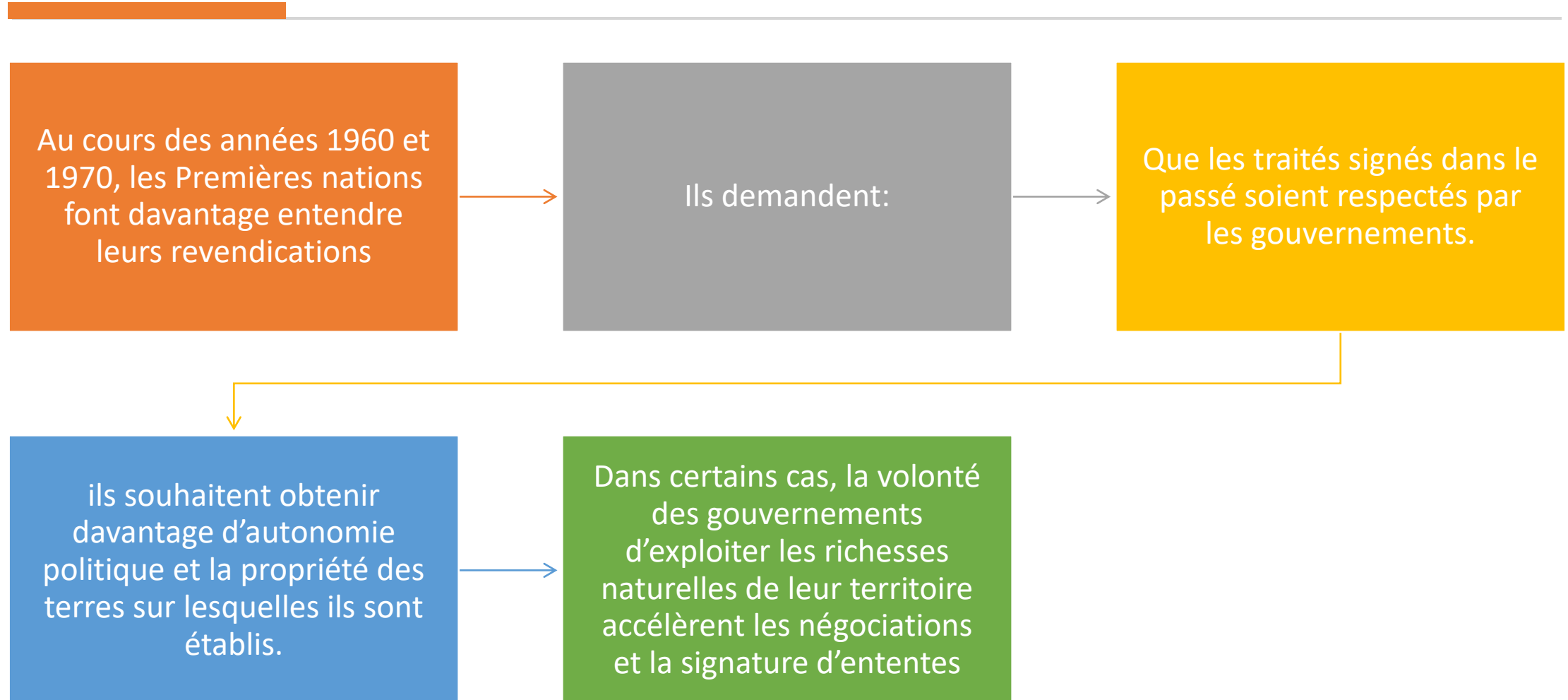
- On veut promouvoir la culture québécoise
- Grands événements internationaux.
 - Superfrancofête (9 ans après L'expo 67)
 - Les jeux du québec en 1970 qui se passe à Rivière-du-Loup.
 - Les jeux olympiques d'été en 1976 à Montréal



Montréal 1976



L'affirmation des nations autochtones





L'affirmation des nations autochtones

- Dans les années 1970, les gouvernements se montrent plus ouverts à la reconnaissance des droits ancestraux et territoriaux des Premières nations.
 - Par respect pour leur tradition et leur culture, les Autochtones réclament, entre autres, que leurs pratiques, traditions et coutumes, qui étaient présentes avant l'arrivée des Européens, soient reconnues. Cela inclut le droit chasser, de piéger et de pêcher sur leurs terres ancestrales. Pour répondre aux nombreuses demandes, un Bureau des revendications autochtones est mis sur pied par le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau.
-

Une tentative d'abolir la loi sur les indiens

- En 1969, le gouvernement fédéral espère régler une fois pour toutes la question autochtone. Lorsqu'il présente le livre Blanc sur la politique indienne, il annonce qu'il prévoit mettre fin au statut particulier des Autochtones et qu'il souhaite les considérer sur le même pied d'égalité que le reste des Canadiens. Pour ce faire, il désire abolir la Loi sur les Indiens et annuler les traités qui ont été signés par le passé.
- Cette politique indienne du Gouvernement fédéral du Canada, présentée par Jean Chrétien, est perçue comme une tentative d'assimilation par des associations autochtones, comme la Fraternité des Indiens du Canada, qui se mobilisent afin de la dénoncer. Face à la contestation des groupes autochtones, le gouvernement annule le livre blanc en 1970.



La gouvernance

- Quant à la gouvernance des nations autochtones, peu de choses changent puisque la loi sur les Indiens est maintenue.
- Ils sont toujours sous la tutelle du gouvernement fédéral et ce sont des conseils de bande élus qui forment leur gouvernement. Cependant, les conseils de bande ont des pouvoirs limités et revendiquent une plus grande autonomie, afin de pouvoir prendre des décisions en matière de services sociaux, de santé et d'éducation, mais aussi pour pouvoir participer à la gestion des ressources naturelles de leur territoire.